MAIRIE
93 place du château
38122 Montseveroux

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne

Canton de Roussillon

Club de l'Amitié : Samedi 17 juin

Concours de pétanque (06 22 62 17 22)

****

Mairie : Mercredi 21 juin

Fête de la Musique

Sou de Écoles : Samedi 24 juin de 14h à 20h

Kermesse (nombreuses activités)

Concours de pétanque à 14h

****

ORCIV : « *Documents ci-joints* »

Du 8 au 23 juillet
Salon des Arts
Du 19 au 23 juillet
Les Nuits de Montseveroux organisées par l'ORCIV

Office de Tourisme Entre Bièvre et Rhône

Dimanche 13 août de 9h30 à 11h30

Bien-être au Château et visite guidée du village

Dans un écrin de verdure, au pied des murs séculaires chargés d'histoire, Claire vous fait profiter d'un moment de relaxation autour du yoga. Après cette détente, découvrez le village de Montseveroux et son château accompagné par Steve, guide professionnel.
Tarif : 8€
Infos pratiques :
- pratique accessible à tous quel que soient l'âge et la condition physique
- Apportez votre matériel (tapis, serviette, coussin)

Demandez le programme !!!

18h30 – 19h00	Capucine à la Harpe
	Lola et Antonin à l'accordéon
	Flavie et Mélissa : Guitare / Voix
	Idriss : Guitare / Voix
19h00 – 19h30	Nicole accompagnée par Joël à l'accordeon
19h30 – 20h00	Ensemble Vocal Chanteval
20h00 – 20h30	Danse en ligne
20h30 – 21h00	Un Trio chante Brassens
21h00 – 21h45	Animations musicales et karaoké géant
21H45 – 22H45	AFON
22H45 – MINUIT	Karaoké géant et Romain aux platines

Informations pratiques

Restauration sur place

Le Cellier :

Menu Fête de la musique

(Sur réservation)

Le Relais :

Pizzas à la carte

Vous pouvez toujours demander la réception de ce document par mail.

Contact : 04 74 59 24 53 ou mairie.montseveroux@entre-bievreetrhone.fr

PROCES-VERBAL SEANCE DU 9 MAI 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
NEUF MAI à 20 H 30
Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme Karelle OGIER, Maire.
Date de convocation : 04/05/2023
Présents : Mme Karelle OGIER, Mme Nathalie FERNANDES, MM. Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, Julien RIAS, Gilbert CHAMPION, Raymond VARNIER, Christian FOURNIER, Mikaël LABRUYERE.
Excusés : M. Alain ALLEC (pouvoir à Mme Nathalie FERNANDES), M. Bernard GLABACH, M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET
Absent : M. Thierry BAGUET.
Madame Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.
Nombre de membres
En exercice : 13 Présents : 9 Pouvoirs de vote : 1 Votants : 10
Rappel de l'ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- ENS la Sanne : demande des subventions pour les actions programmées en 2023
- Aménagement aire de jeux : autorisation pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région
- Aménagement aire de jeux : autorisation pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- Questions diverses

Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder certains points en questions diverses :

- M. Raymond VARNIER : signalisation routière
- M. Pierre PIVOTSKY : CMJ

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023-17
Objet : Espace naturel Sensible « La Sanne »
Demande des subventions pour les actions programmées en 2023
Madame le maire rappelle au conseil municipal que le Plan de gestion de l'ENS « La Sanne Amont » 2021-2025 prévoit la programmation d'opérations sur le site chaque année.
Ainsi, pour l'année 2023, l'estimation des actions programmées à ce jour s'élève à 5 950,00 € hors taxes se décomposant de la façon suivante :

- ECOLOGIA CONSEILS (M. Yvain Dubois)
Op° 16-Suivi du sonneur à ventre jaune …….. **1 500,00 € HT**

- M. Nicolas SOUVIGNET
Op° 7-Suivi des oiseaux ……. **1 650,00 € H**

- PRELE
Op°13-Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes
(fauche régulière des renouées, arrachage buddleias, cerclage troncs de robiniers) …. 250,00 € HT
Op° 14-Réalisation de visites régulières sur le site (1 par mois) action bénévole
Op°31-Réalisation d'animations « Nature » -pour 3 animations …… 750,00 € HT
Op°32-Réalisation d'un outil de communication
(participation avec la Cie Ephémère à la création d'une vidéo artistique
sur le site de l'ENS) …… 1 000 ,00 € HT
Op° 36-Entretien sentier de découverte et parking
(débroussaillage et fauchage + élagages éventuels) …….. 300,00 € HT

TOTAL …… 2 300,00 € HT

- Association CHAMPIFLORE
Op° 30-Inventaire des champignons …… **500,00 € HT**

Madame le Maire précise qu'il convient d'ajouter à ces opérations le coût de l'accompagnement de la commune par M. Nicolas SOUVIGNET dont le montant s'élève à 2.000 €.
Madame le maire rappelle que ces actions sont subventionnées par le Département à hauteur de 89,90%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés (7 voix pour, 1 contre et 2 abstentions) :
- Valide les actions 2023 du plan de gestion de l'ENS La Sanne Amont 2021-2025 et le budget associé,
- Sollicite le Département pour l'obtention des subventions,
- Charge Mme le Maire de faire le nécessaire auprès du Département,
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

DELIBERATION N° 2023-18

Objet : Aménagement aire de jeux : autorisation pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional

Madame le Maire indique au Conseil que l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants adaptée et accessible aux personnes en situation de handicap pourrait faire l'objet du dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Le coût de cet investissement a été estimé à 35 454,25 € HT se décomposant de la façon suivante :

- jeux ……. 10 627,25 € HT
- aménagement de l'aire de jeux et mise en place jeux … 24 827,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Montant HT de la subvention	
* Département	12 408,98 €	(35 %)
* Région	15 000,00 €	(42,31 %)
* Participation de la commune	8 045,27 €	(22,69 %)

TOTAL …….….	35 454,25 €	

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de subvention auprès des services du Conseil Régional.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (10 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Régional,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessus.

DELIBERATION N° 2023-19
Objet : Aménagement aire de jeux : autorisation pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Madame le Maire indique au Conseil que l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants adaptée et accessible aux personnes en situation de handicap pourrait faire l'objet du dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le coût de cet investissement a été estimé à 35 454,25 € HT se décomposant de la façon suivante :
- jeux ……. 10 627,25 € HT
- aménagement de l'aire de jeux et mise en place jeux … 24 827,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Montant HT de la subvention	
* Département	12 408,98 €	(35 %)
* Région	15 000,00 €	(42,31 %)
* Participation de la commune	8 045,27 €	(22,69 %)

TOTAL …….	35 454,25 €	

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de subventions auprès des services du Conseil Départemental.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (10 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour déposer le dossier de subvention auprès des services départementaux,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessus.

Questions diverses :

* **M. Raymond VARNIER** :
- Signalisation routière : M. VARNIER indique qu'il y a de nombreuses priorités à droite le long des RD 37a et 46b et qu'aucun panneau d'intersection ne signale ces priorités. Il demande si l'implantation de ces panneaux est obligatoire ? Le Département n'ayant pas procédé à l'implantation de tels panneaux, il apparaît peu probable que ceux-ci soient obligatoires, mais cela sera vérifié.

*** M. Pierre PIVOTSKY :**

- CMJ : M. PIVOTSKY rappelle que les membres du CMJ ont été élus pour deux ans et que de nouvelles élections sont prévues fin juin. Avec M. Julien RIAS ils sont intervenus dans la classe de CM pour sensibiliser les jeunes.
Sont susceptibles de déposer une candidature les élèves en classe de CM1, CM2, 6ème et 5ème. Environ 46 jeunes pourraient être concernés.
Mme Edith BELLET ne pourra pas poursuivre son accompagnement du CMJ. Un appel a été lancé pour recruter un ou deux parents pour aider.
Le dépôt des candidatures se fera jusqu'au 19 mai. Campagne du 20 mai au 21 juin.
La durée de ce nouveau mandat est en réflexion (2 ou 3 ans ?).

M. Bernard CLECHET indique que dans le cadre du projet de la mise en place de la vidéoprotection dans le village, une remise diagnostic avec la gendarmerie est prévue le 15 juin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.
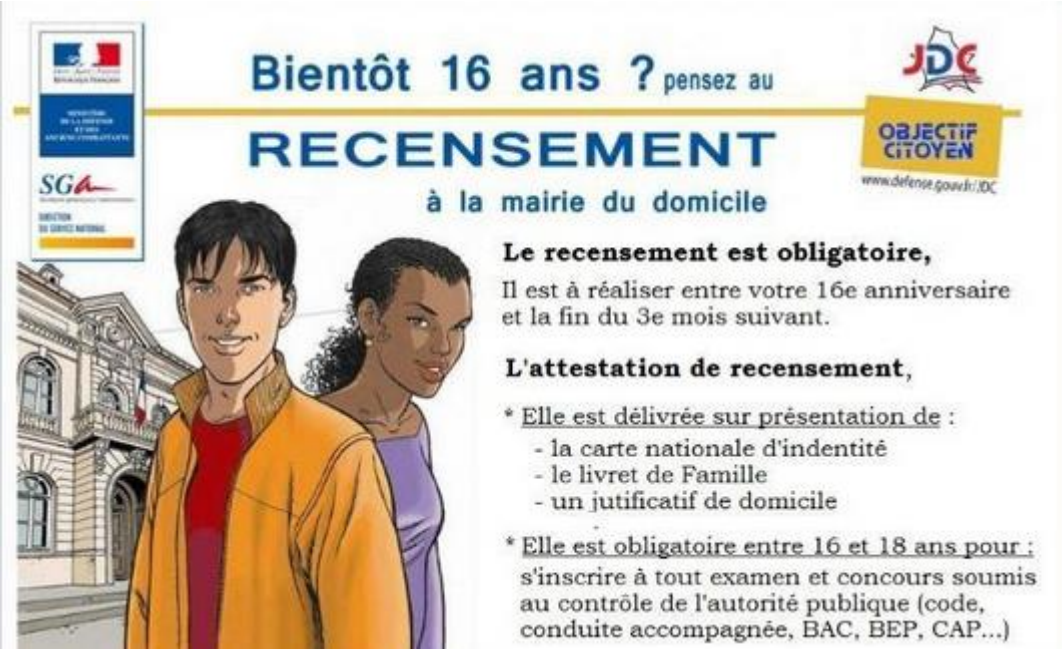
RAPPELS